

PUBLIÉ LE 07/01/2021 - MIS À JOUR LE 12/01/2021

Avis de l’ANSM concernant la seconde dose du vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNtech

Dans un contexte européen de déploiement de la campagne de vaccination contre la Covid-19, plusieurs états se mobilisent pour accélérer l’accès aux vaccins, notamment pour les personnes les plus fragiles. C’est dans ce contexte que l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) donne un avis concernant la seconde dose du vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNtech.

Le vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNTech est autorisé en Europe depuis le 21 décembre 2020. Son schéma d’administration repose sur deux doses espacées d’au moins 21 jours.

Selon les données disponibles et après analyse, l’ANSM considère que :

- Il est nécessaire de maintenir l’administration de deux doses de vaccins aux personnes vaccinées.
- Le délai d’administration de la 2nde dose peut être envisagé entre 21 et 42 jours au vu des circonstances actuelles spécifiques, afin d’élargir la couverture vaccinale des personnes prioritaires.

Télécharger l'avis de l’ANSM concernant la seconde dose du vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNtech (07/01/2021)



Vaccins contre le Covid-19 - OLD